



autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICES FIXES HAUT ET TRES HAUT DEBIT : ABONNEMENTS et DEPLOIEMENTS

3^E TRIMESTRE 2023 – RÉSULTATS PROVISOIRES

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

7 décembre 2023

Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné ;
- du réseau cuivre.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit sur les réseaux fixes au 30 septembre 2023

A la fin du troisième trimestre 2023, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes atteint 32,2 millions. La croissance du nombre de ces abonnements ralentit depuis près de deux ans. Au cours du troisième trimestre 2023, 80 000 abonnements supplémentaires ont été enregistrés, soit une croissance inférieure à celle observée au troisième trimestre 2022 (+ 125 000). En rythme annuel, l'accroissement net s'élève à + 310 000 abonnements (+ 1,0 %), contre + 615 000 un an auparavant (+ 2,0 %).

Ce ralentissement provient du ralentissement de la croissance du nombre d'abonnements à très haut débit : + 625 000 au troisième trimestre 2023, après + 700 000 un an auparavant. Le nombre d'abonnements à très haut débit s'élève ainsi à 23,6 millions au 30 septembre 2023. Il représente 73 % du nombre total d'abonnements internet (+ 8 points en un an) et 61 % du nombre total de locaux couverts en très haut débit (+ 3 points en un an).

Parmi les technologies à très haut débit, le nombre d'abonnements en fibre optique de bout en bout (20,6 millions à fin septembre 2023) continue de croître à un rythme élevé mais inférieur à ceux observés depuis trois ans. Le nombre de ces abonnements progresse de 775 000 au cours du troisième trimestre 2023, contre + 850 000 un an auparavant (-9 %). Il représente 64 % du nombre total d'abonnements internet (+ 10 points en un an).

Parallèlement, le recul du nombre d'abonnements à haut débit se poursuit (-545 000 au cours du troisième trimestre 2023) à un rythme similaire à celui observé un an auparavant (- 575 000). Le nombre de ces abonnements s'élève à 8,6 millions au 30 septembre 2023.

en millions	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	31,865	31,928	32,030	32,093	32,173
Nombre d'abonnements haut débit	11,198	10,427	9,760	9,169	8,623
Abonnements DSL	10,542	9,785	9,117	8,532	7,988
Autres abonnements haut débit	0,656	0,641	0,643	0,638	0,635
Nombre d'abonnements très haut débit	20,666	21,501	22,269	22,924	23,550
Abonnements >=100 Mbit/s	18,078	18,976	19,820	20,561	21,290
dont fibre optique de bout en bout	17,149	18,113	19,008	19,797	20,574
dont avec terminaison en câble coaxial	0,929	0,863	0,812	0,764	0,716
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe, THD radio, satellite)	2,588	2,525	2,450	2,363	2,261

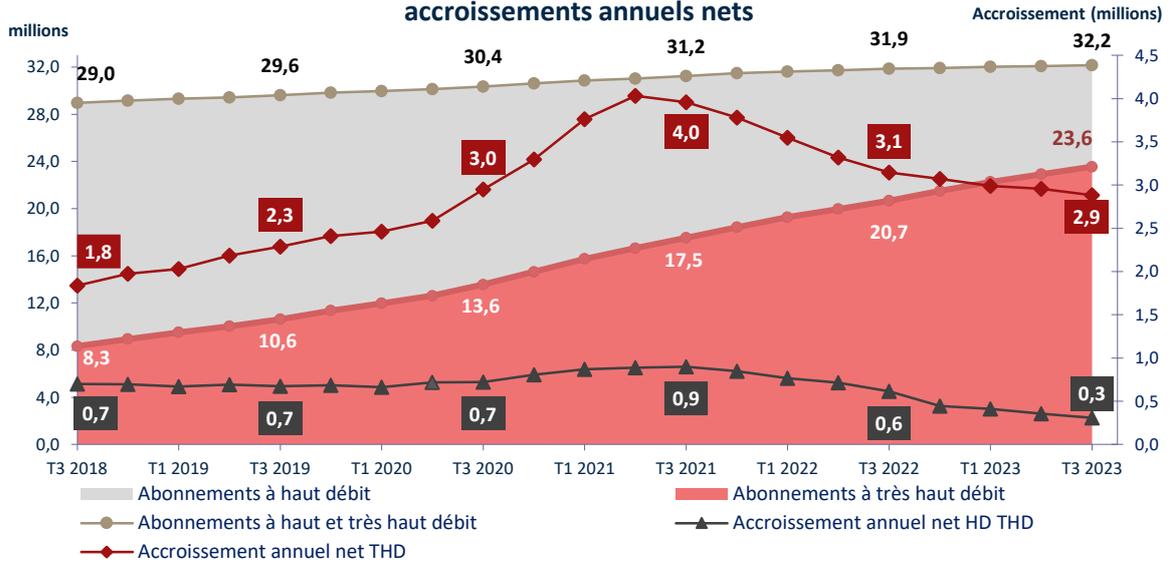
Evolution du nombre d'abonnements					
en millions	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023*
Accroissements annuels					
Accroissement net total	0,615	0,445	0,410	0,354	0,309
Accroissement net total en %	2,0%	1,4%	1,3%	1,1%	1,0%
Accroissement net du haut débit	-2,529	-2,627	-2,579	-2,604	-2,575
Accroissement net du très haut débit	3,143	3,072	2,988	2,958	2,884
Accroissements trimestriels					
en millions	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023	765
Accroissement net total	0,126	0,063	0,102	0,064	0,080
Accroissement du haut débit	-0,575	-0,771	-0,666	-0,591	-0,546
Accroissement du très haut débit	0,700	0,835	0,768	0,655	0,626
Ventes brutes au cours du trimestre, en million**	1,450	1,485	1,485	1,400	1,375

Taux d'abonnements au très haut débit					
en %	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023*
Taux d'abonnements au très haut débit	58%	58%	59%	60%	61%
Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout	52%	53%	54%	55%	56%

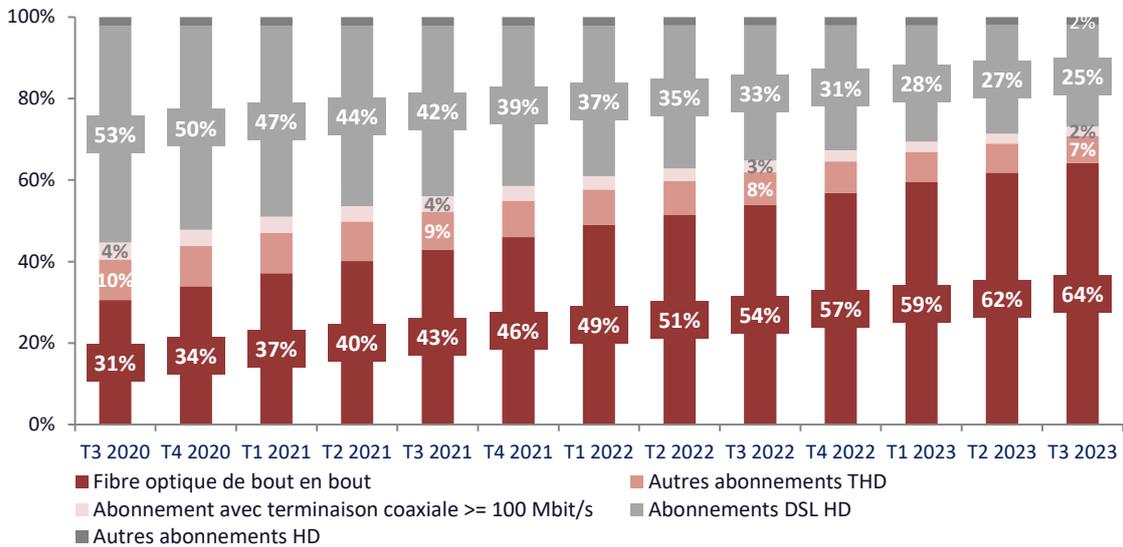
*Résultats provisoires

**Données arrondies à 12 500 près

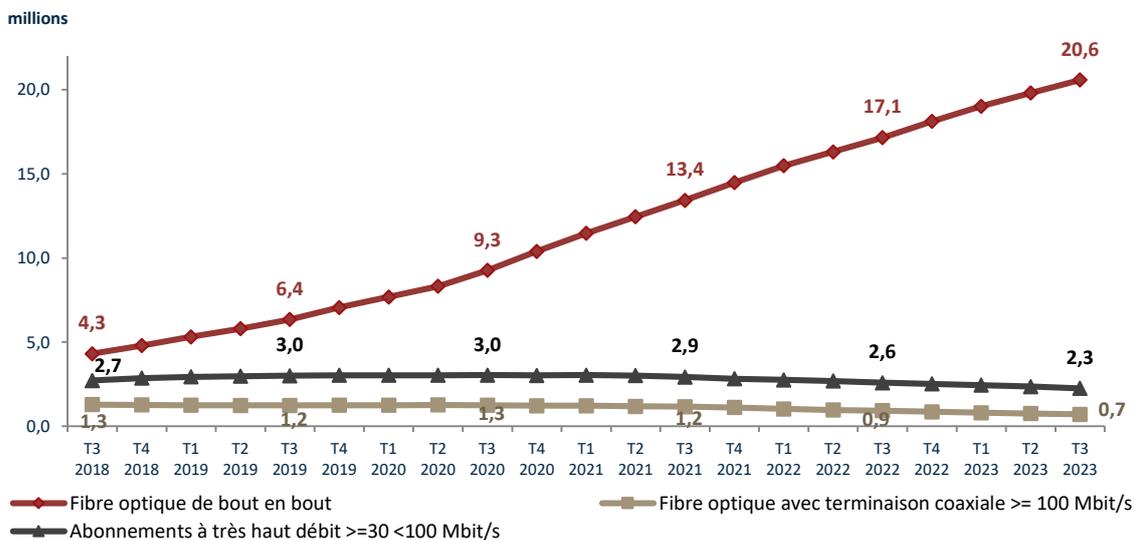
Nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit accroissements annuels nets



Répartition des abonnements à haut et très haut débit

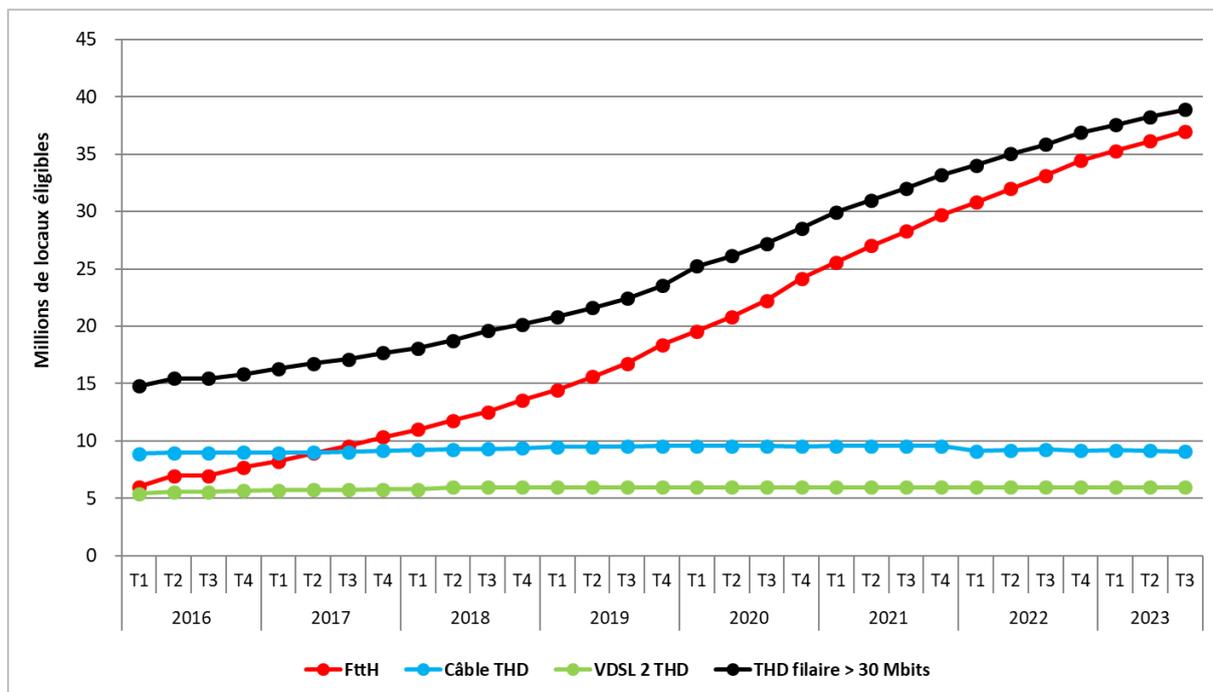


Abonnements internet à très haut débit



2 Tableau de bord très haut débit fixe

Le rythme du déploiement des réseaux FttH diminue à nouveau ce trimestre et s'établit à 825 000 lignes rendues raccordables sur la période. Au 30 septembre 2023, 37 millions de locaux sont couverts en FttH, soit une hausse de 12 % en un an. Au total, à la fin du troisième trimestre 2023, 38,9 millions de locaux sont couverts par des services à très haut débit sur réseaux filaires, dont 31,4 millions en dehors des zones très denses.



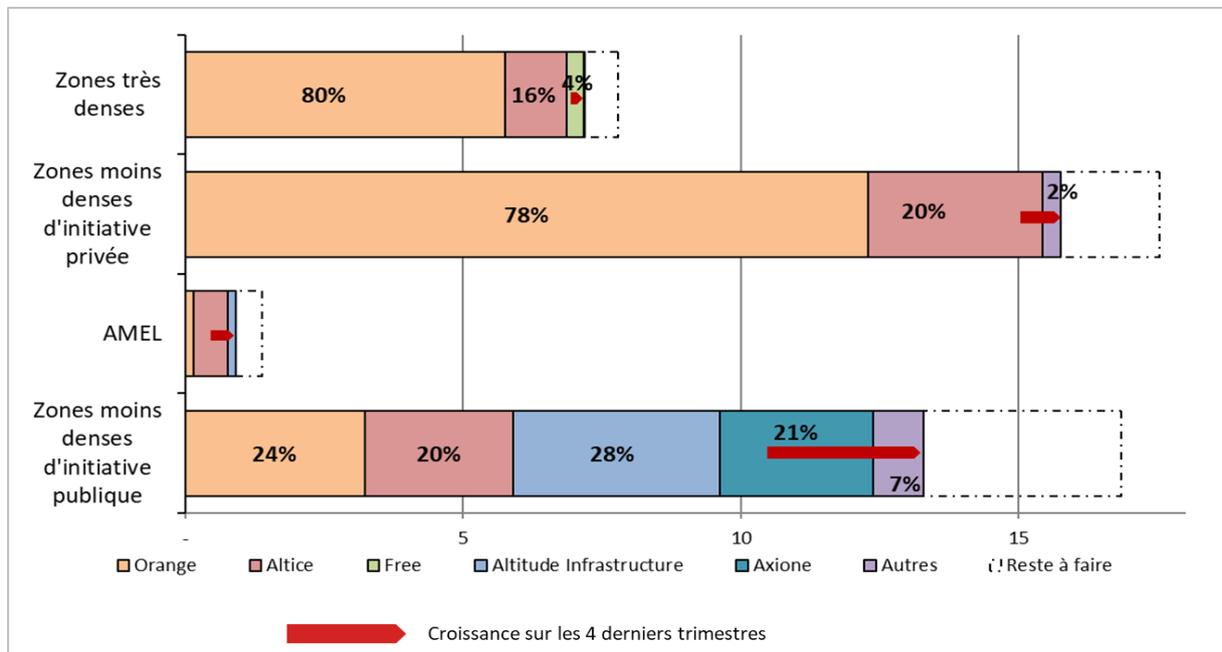
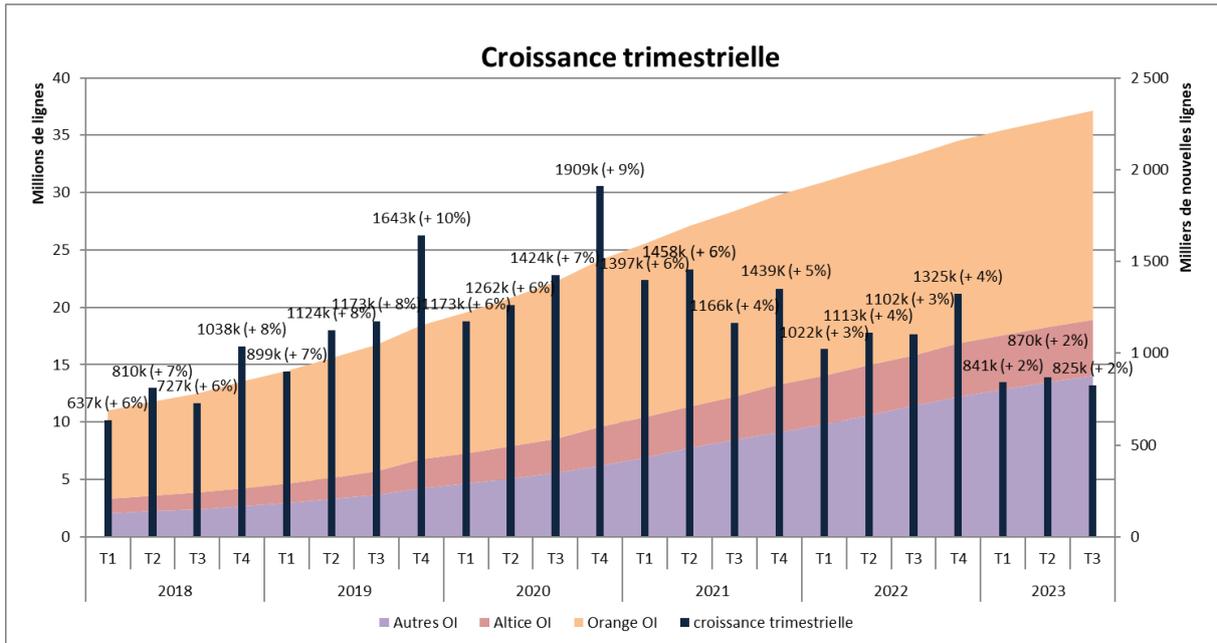
Evolution du nombre de locaux couverts en très haut débit filaire

Locaux couverts en très haut débit filaire :	30 septembre 2022	31 décembre 2022	31 mars 2023	30 juin 2023	30 septembre 2023	Évolution annuelle
sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH)	33 130 000	34 450 000	35 290 000	36 160 000	36 990 000	12 %
sur les réseaux à terminaison en câble coaxial	9 260 000	9 160 000	9 170 000	9 150 000	9 080 000	-2 %
dont 100 Mbit/s (FttLA)	9 140 000	9 070 000	9 080 000	9 060 000	9 000 000	-2 %
dont 30 Mbit/s (FttLA et HFC)	120 000	90 000	90 000	90 000	80 000	-35 %
sur les réseaux en cuivre (VDSL2)	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	0 %
sur les réseaux en fibre ou en câble* * > 100 Mbit/s	33 995 000	35 240 000	36 050 000	36 890 000	37 670 000	8 %
tous réseaux filaires confondus	35 860 000	36 900 000	37 560 000	38 260 000	38 890 000	25 %

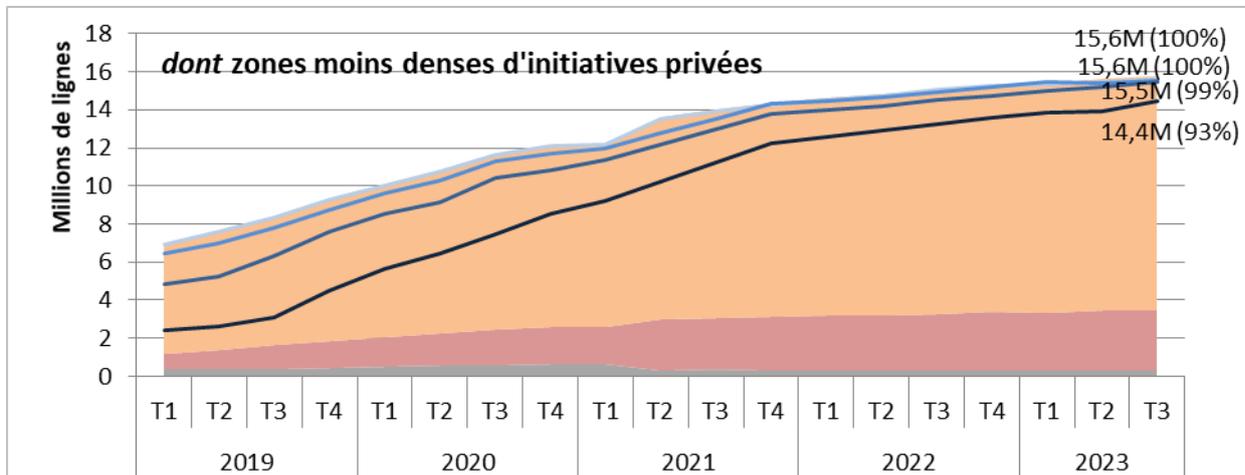
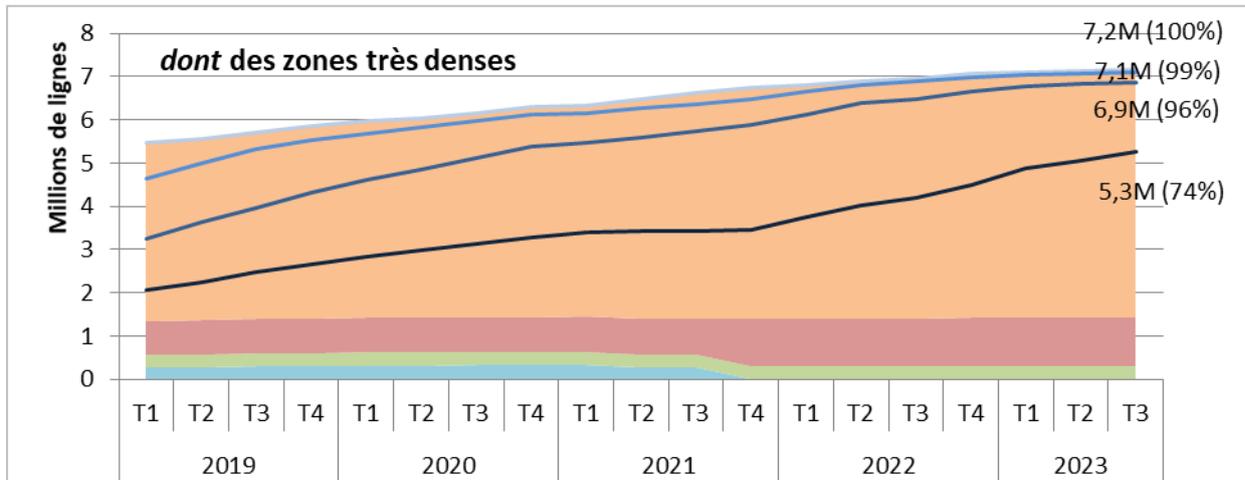
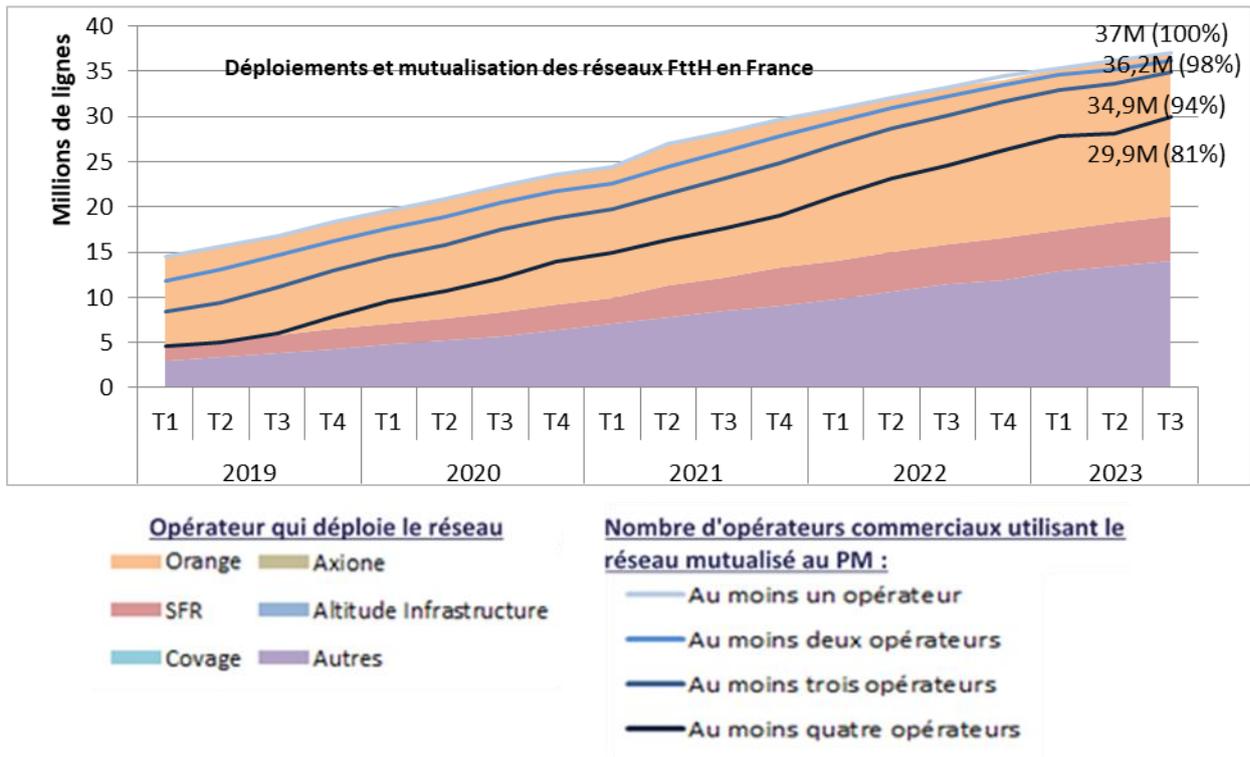
3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

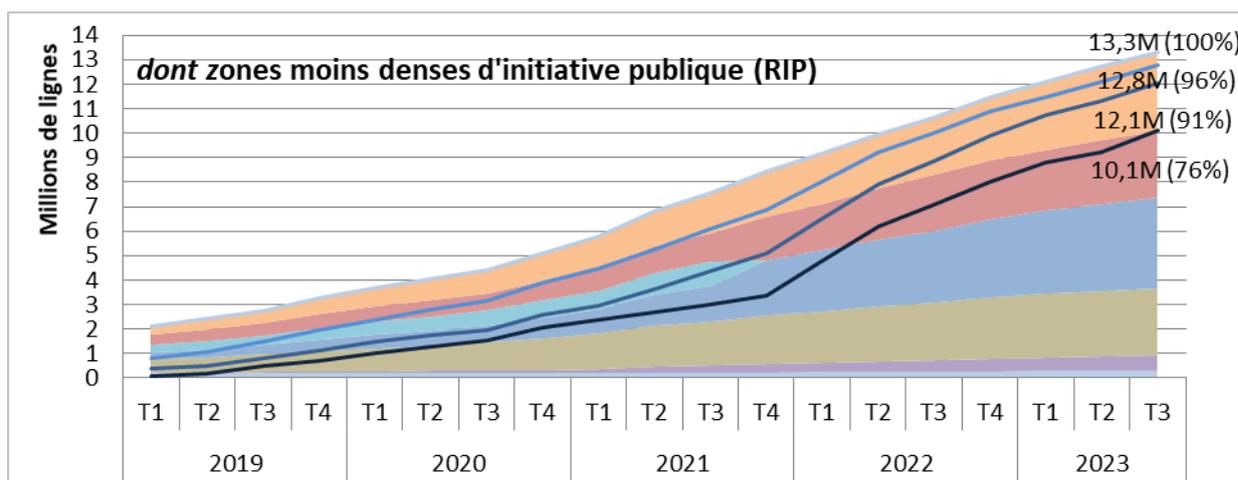
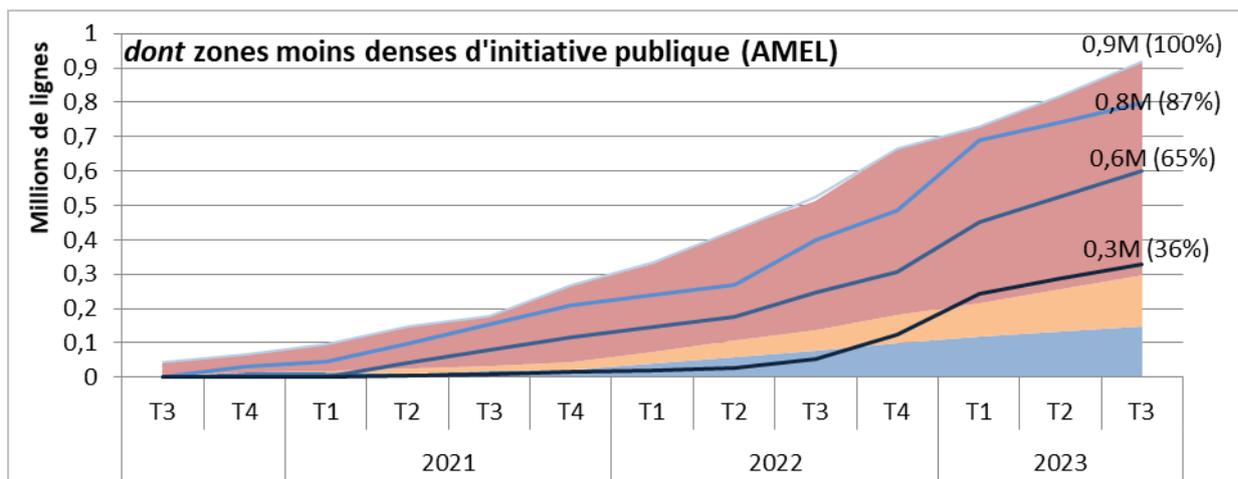
Les graphiques ci-dessous permettent de suivre le rythme trimestriel de déploiement des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné France entière et par zone, la participation des différents opérateurs dans ce déploiement ainsi que le niveau de mutualisation de ces réseaux.

3.1 Déploiements



3.2 Mutualisation



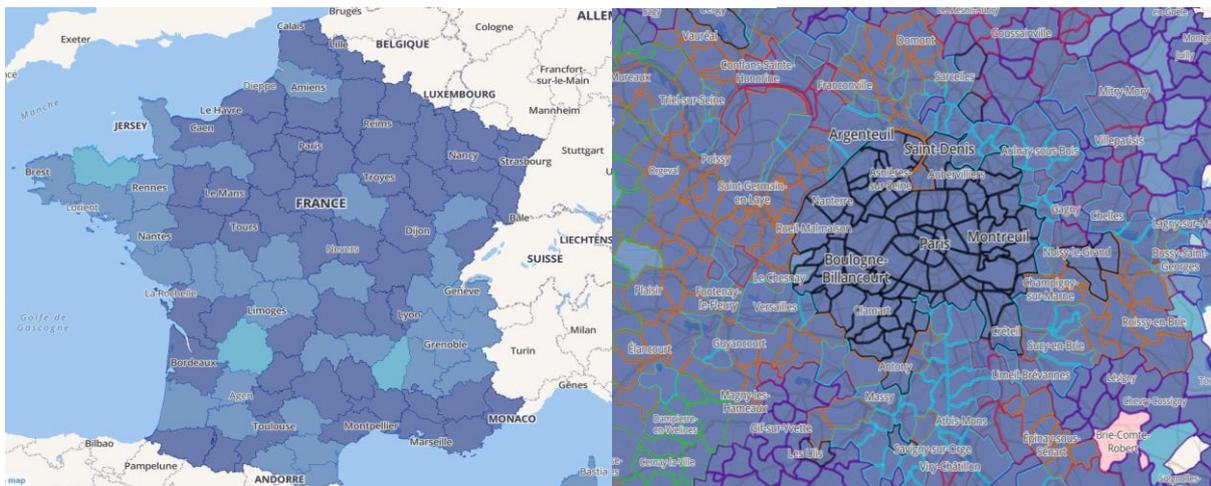
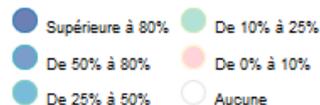


3.3 La carte interactive des déploiements FttH

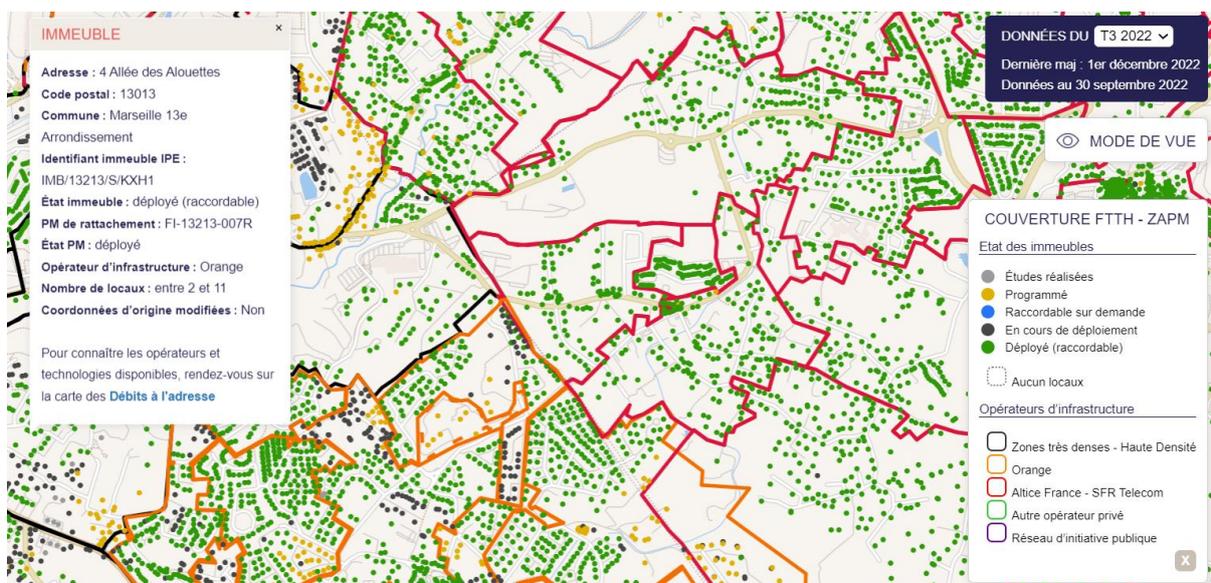
Il est possible de suivre le déploiement des réseaux en fibre optique mutualisée (FttH) sur cette carte interactive indiquant notamment les taux de couverture par commune et par département ainsi que les zones arrières de point de mutualisation : cartefibre.arcep.fr.

Couverture FttH

Taux de locaux raccordables



Le site cartefibre.arcep.fr permet également de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH.



La vue prévisionnelle qui donne la possibilité de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre optique à l'échelle de la commune est temporairement désactivée, une nouvelle collecte de données est en cours auprès des opérateurs d'infrastructure et des collectivités territoriales en vue d'une mise à jour.

Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

3.4 Les zones très denses

3.4.1 Rythme trimestriel des déploiements

Le rythme insuffisant constaté dans les zones très denses ces dernières années chute encore avec moins de 24 000 locaux rendus raccordables ce trimestre, soit une baisse de moitié par rapport au dernier trimestre.

3.4.2 Disparités des déploiements

Commune	Locaux	Couverture FttH	Evolution de la couverture
Paris	1 736 000	97%	+ 0 pt
Marseille	526 000	83%	+ 1 pt
Lyon	382 000	96%	+ 0 pt
Toulouse	357 000	90%	+ 0 pt
Nice	275 000	93%	+ 0 pt
Nantes	225 000	90%	+ 1 pt
Montpellier	211 000	85%	+ 0 pt
Bordeaux	207 000	91%	+ 0 pt
Strasbourg	191 000	89%	+ 0 pt
Lille	168 000	87%	+ 1 pt

Il existe une forte disparité dans l'avancement du déploiement dans les zones très denses. Cela est illustré par la comparaison de l'état d'avancement du déploiement de fibre optique parmi les 10 communes comportant le plus de locaux et qui appartiennent à ces zones.

La couverture en fibre optique des zones très denses de certains départements est bien inférieure à la couverture moyenne nationale de ces zones qui s'établit à 92%. Ces départements sont listés ci-dessous.

Zone très dense du Département	Locaux	Couverture	Evolution de la couverture
Meurthe-et-Moselle (54)	88 000	77%	+ 1pt
Bouches-du-Rhône (13)	526 000	83%	+ 1pt
Puy-de-Dôme (63)	115 000	85%	+ 1pt
Hérault (34)	211 000	85%	+ 0pt
Loiret (45)	76 000	86%	+ 0pt
Seine-Maritime (76)	92 000	87%	+ 0pt
Nord (59)	179 000	87%	+ 1pt
Bas-Rhin (67)	191 000	89%	+ 0pt
Seine-Saint-Denis (93)	434 000	90%	+ 0pt
Haute-Garonne (31)	357 000	90%	+ 0pt
Var (83)	109 000	90%	+ 0pt
Loire-Atlantique (44)	225 000	90%	+ 1pt
Gironde (33)	207 000	91%	+ 0pt
Alpes-Maritimes (06)	466 000	91%	+ 1pt
Vienne (86)	63 000	91%	+ 0pt
Loire (42)	120 000	91%	+ 1pt
Indre-et-Loire (37)	105 000	92%	+ 1pt

Ces taux de couverture tiennent compte du recensement de locaux supplémentaires effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain au sein des communes concernées : le nombre de locaux à couvrir recensé peut donc croître d'un trimestre à un autre, y compris plus rapidement que le nombre de locaux couverts.

3.5 Les réseaux d'initiative publique

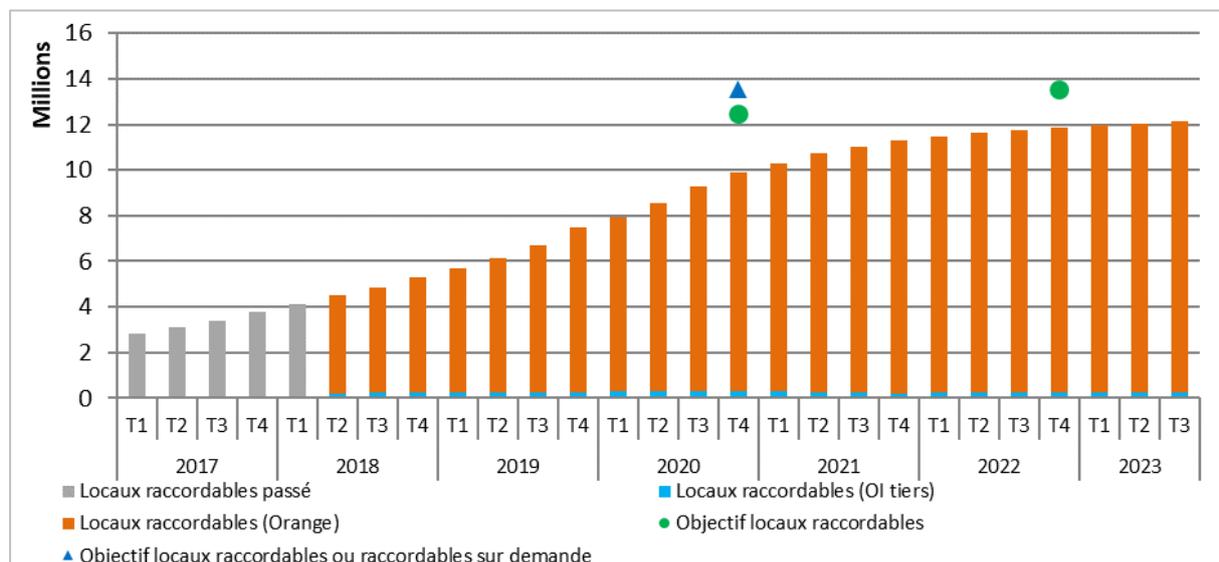
Réseaux d'initiative publique	Lignes raccordables
En zones moins denses	13,3 millions
<i>dont communes rurales</i>	<i>5,7 millions</i>
<i>dont communes de montagne</i>	<i>1,6 million</i>

3.6 Suivi des engagements de déploiement FttH dans le cadre de l'article L. 33-13

Les graphiques suivants présentent l'avancement des déploiements FttH au sein des périmètres sur lesquels des opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux FttH dans le cadre de l'article L. 33-13. Pour chaque périmètre, le graphique présente ainsi le nombre de locaux raccordables au sein du périmètre. En pratique, une petite partie des locaux ayant pu être rendus raccordables par un autre opérateur que l'opérateur engagé, les graphiques présentent cette distinction à titre informatif. Par ailleurs, les chiffres ne prennent en compte que les locaux raccordables et font abstraction des locaux raccordables sur demande.

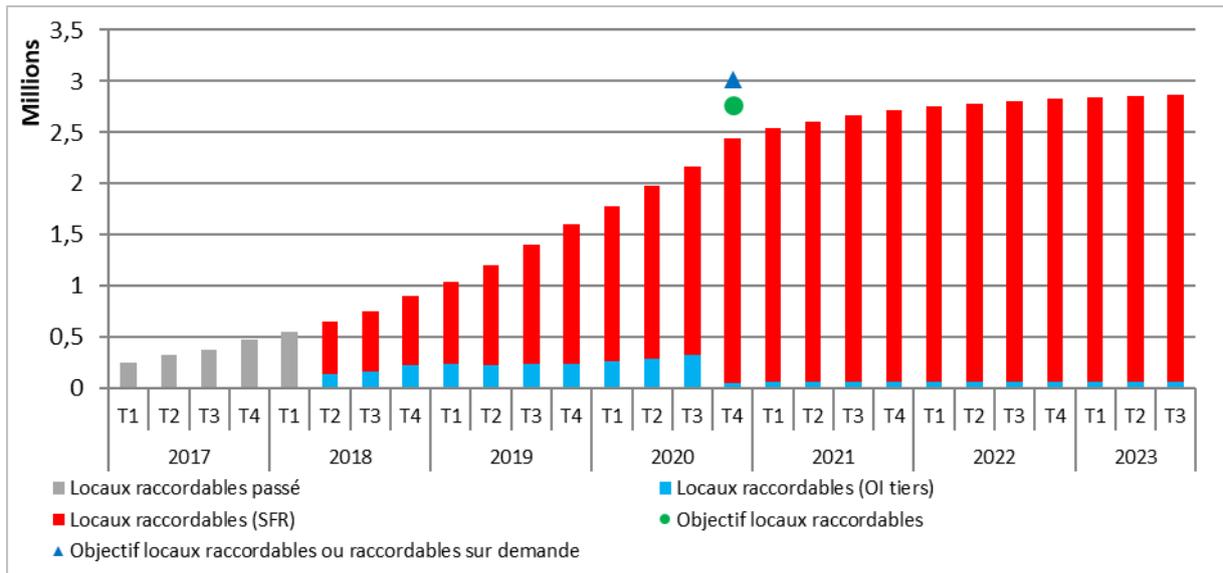
3.6.1 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement en zone « AMII »

a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en zone « AMII »



Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s'est engagé Orange est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du troisième trimestre 2023, environ 90% de ces locaux sont raccordables.

b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en zone « AMII »



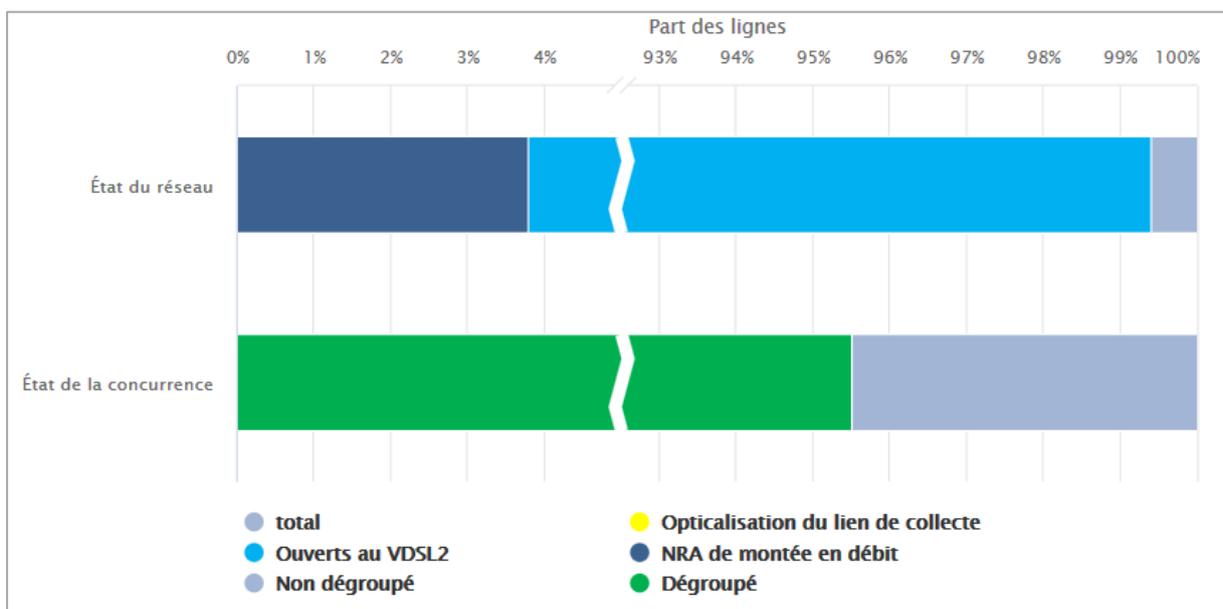
Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s'est engagé SFR est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du troisième trimestre 2023, environ 95% de ces locaux sont raccordables.

3.6.2 Locaux raccordables au sein des périmètres d'engagement des opérateurs dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux

L'ensemble des graphiques sur l'avancement des déploiements FttH au sein de chacun des dix périmètres d'engagement dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL), sont présentés en annexe, territoire par territoire.

4 Réseaux en cuivre

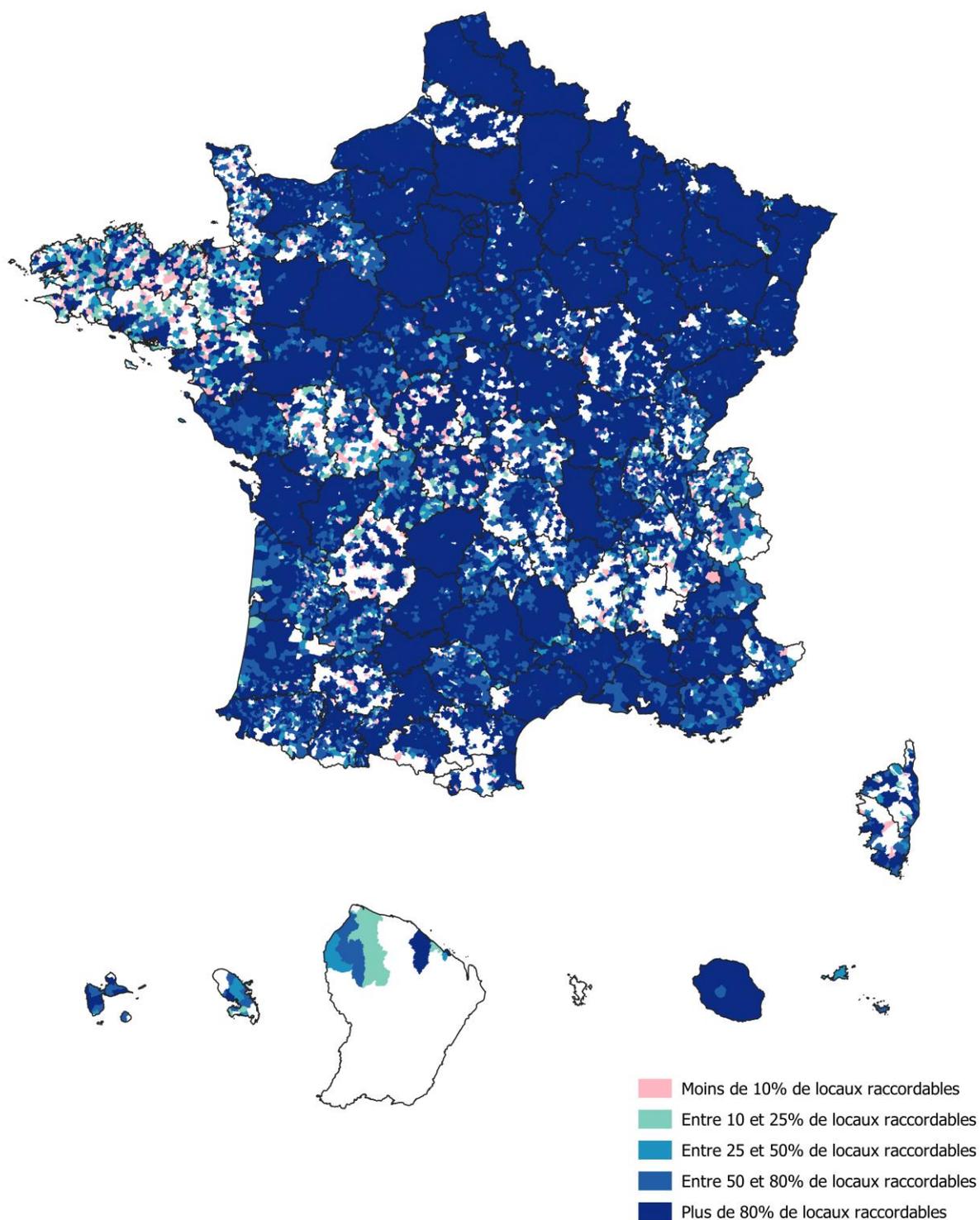
Ces graphiques présentent l'état de la boucle locale de cuivre, en proportion du nombre de lignes.



5 Couverture nationales des réseaux

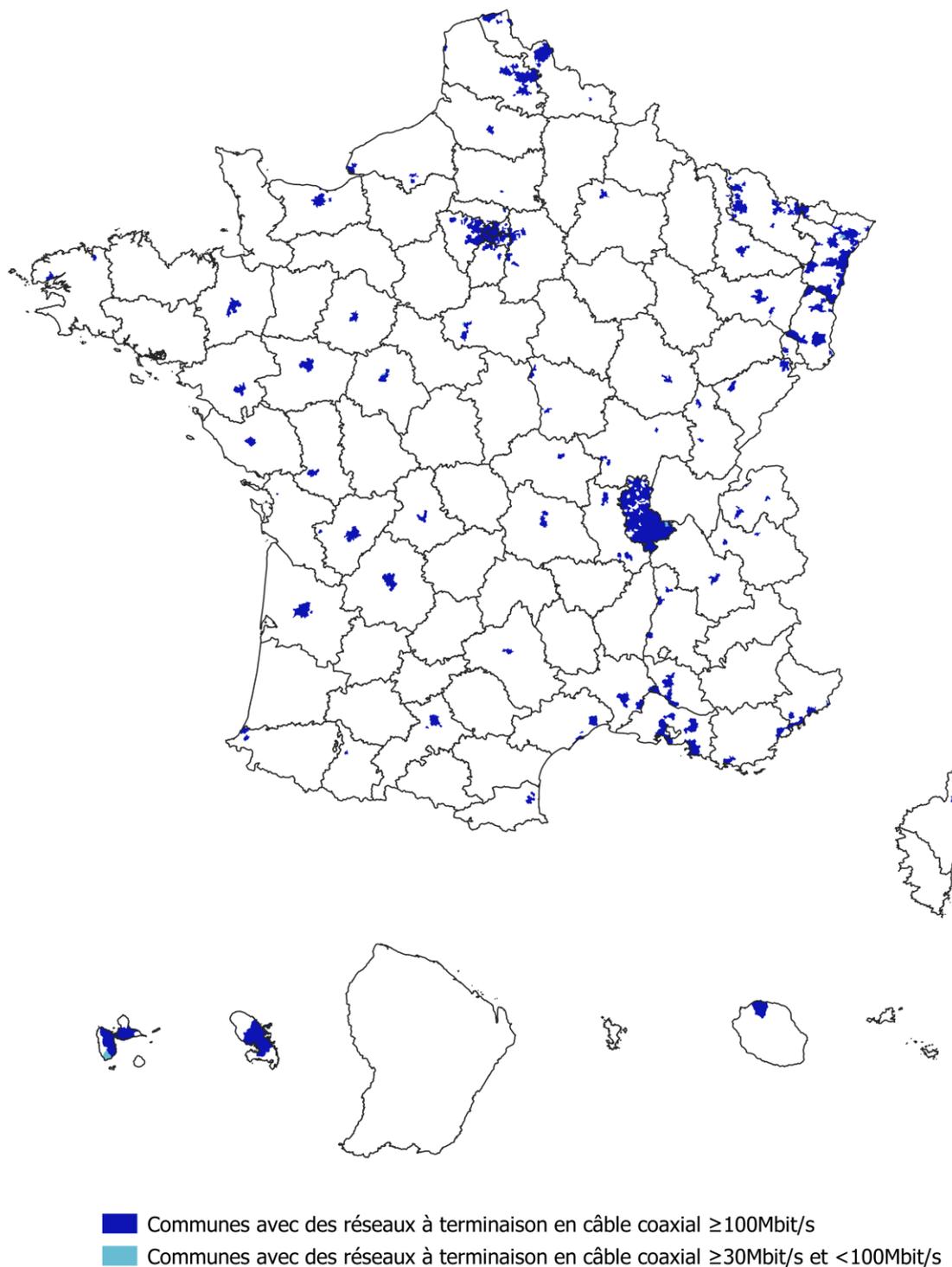
5.1 En fibre optique

État des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné au 30 septembre 2023



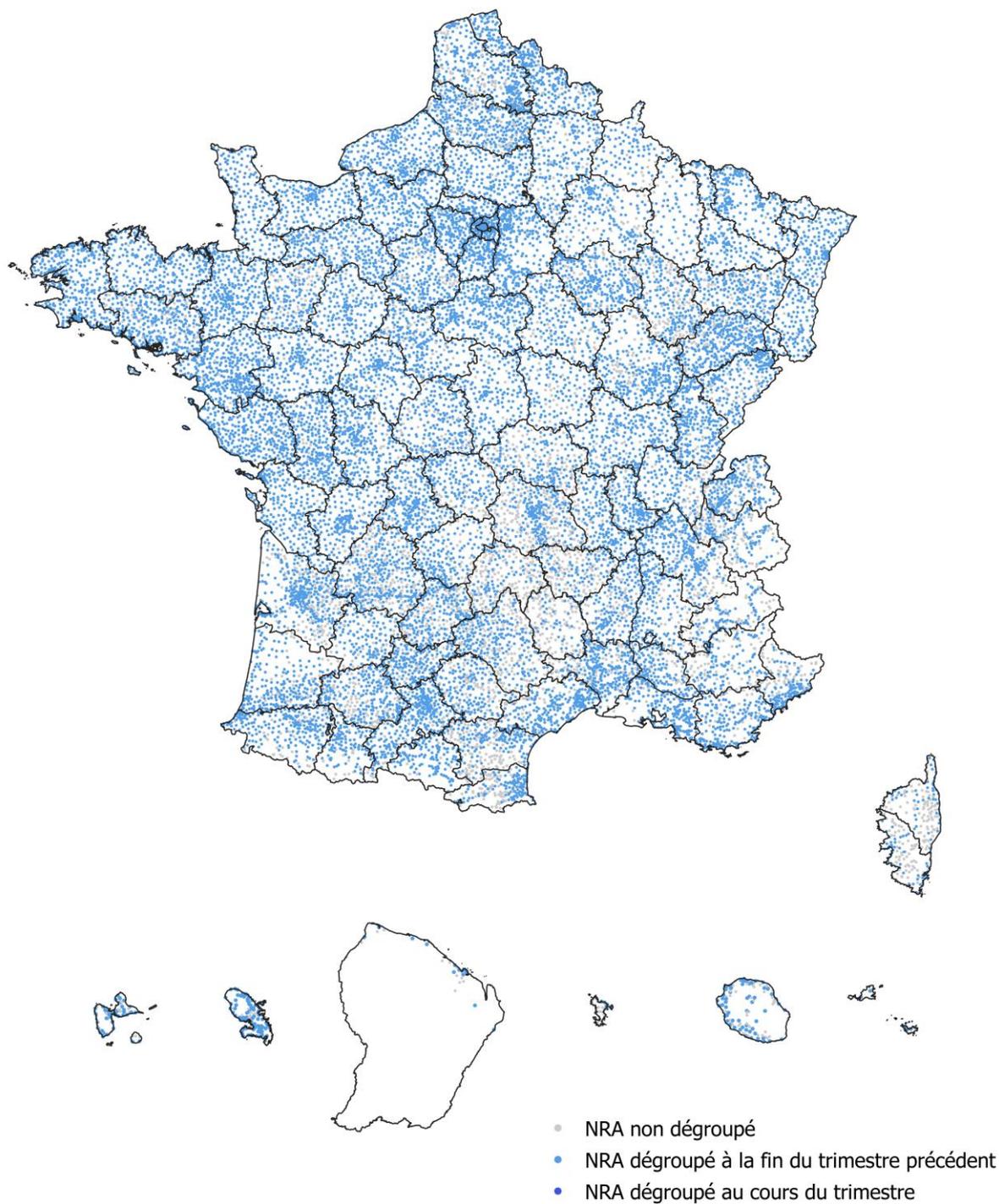
5.2 À terminaison coaxiale

État des déploiements des réseaux à terminaison en câble coaxial au 30 septembre 2023



5.3 En cuivre

Couverture du dégroupage au 30 Septembre 2023



6 Méthodologie

6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite, wifi, les cartes SIM 4G/5G à usage fixe, ainsi que les accès très haut débit radio (ils consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE).
- Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie supportée : fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G/5G à usage fixe, satellite très haut débit, THD radio ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements :

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de locaux éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégrouper ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.

6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018 modifiée par la décision n° 2023-0981 du 27 avril 2023. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM) ; le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des locaux raccordables.

Les quatre graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, les graphiques du déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire national et pour chaque zone indiquent qui sont les constructeurs-exploitants du réseau en fibre optique déployé qui compte, au 30 septembre juin 2023, 37 millions de lignes raccordables. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. Ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux (logements et locaux professionnels) par zone est une estimation. Il est calculé à partir des IPE des opérateurs, et quand une commune n'est pas, ou pas totalement, répertoriée, à partir de données de l'INSEE. Le décompte à partir de chiffres de l'INSEE est la somme des logements¹ et du nombre d'établissements² d'entreprises de 1 salarié ou plus.

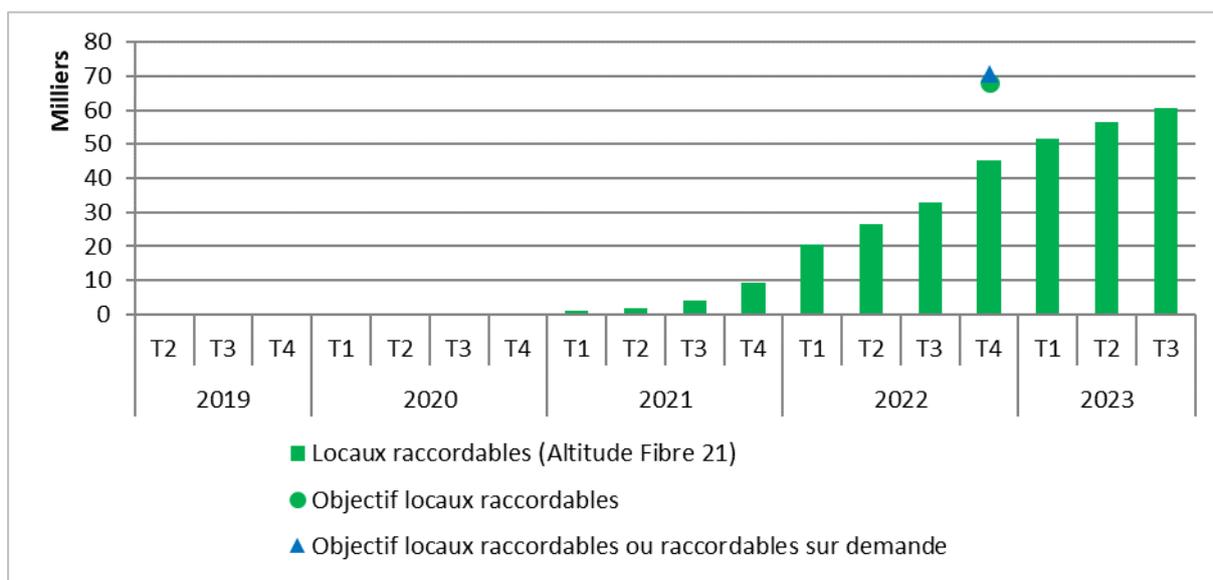
¹ logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte) [millésime 2015](#), Mayotte [millésime 2012](#)

² locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul [millésime 2015](#)

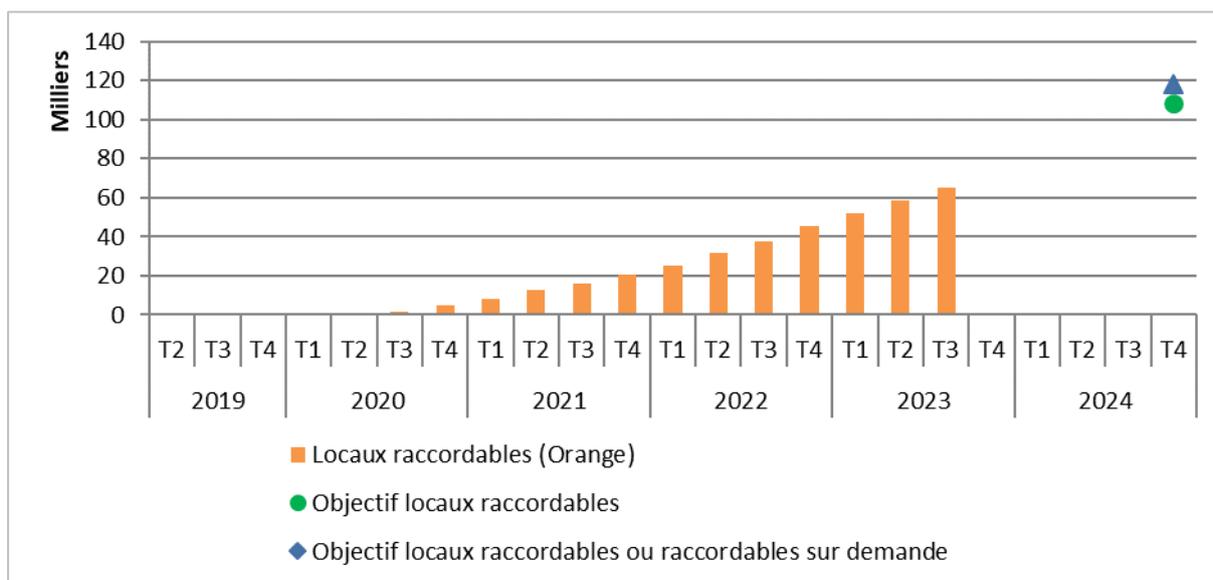
Annexe – Graphiques de suivi des engagements dans le cadre des AMEL

Les cibles en volumes présentées pour l'ensemble des objectifs des engagements listés ci-après sont la meilleure estimation à date du nombre de locaux sur le périmètre de chacun de ces engagements. Elles sont amenés à se préciser au fur et à mesure de l'avancement des déploiements sur le terrain.

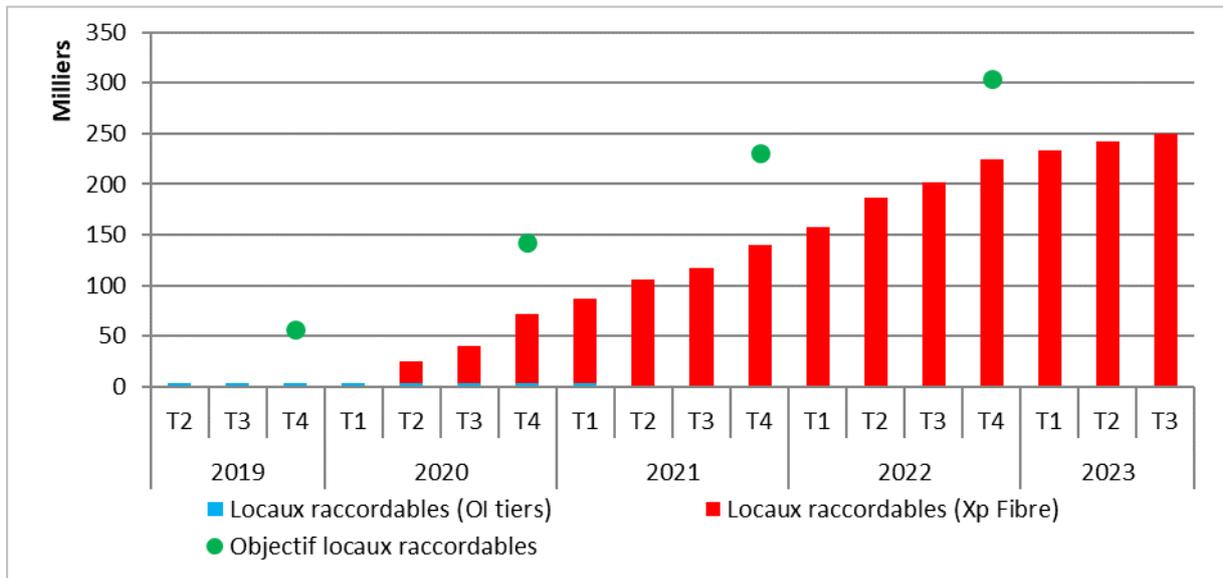
a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 21 en Côte-d'Or



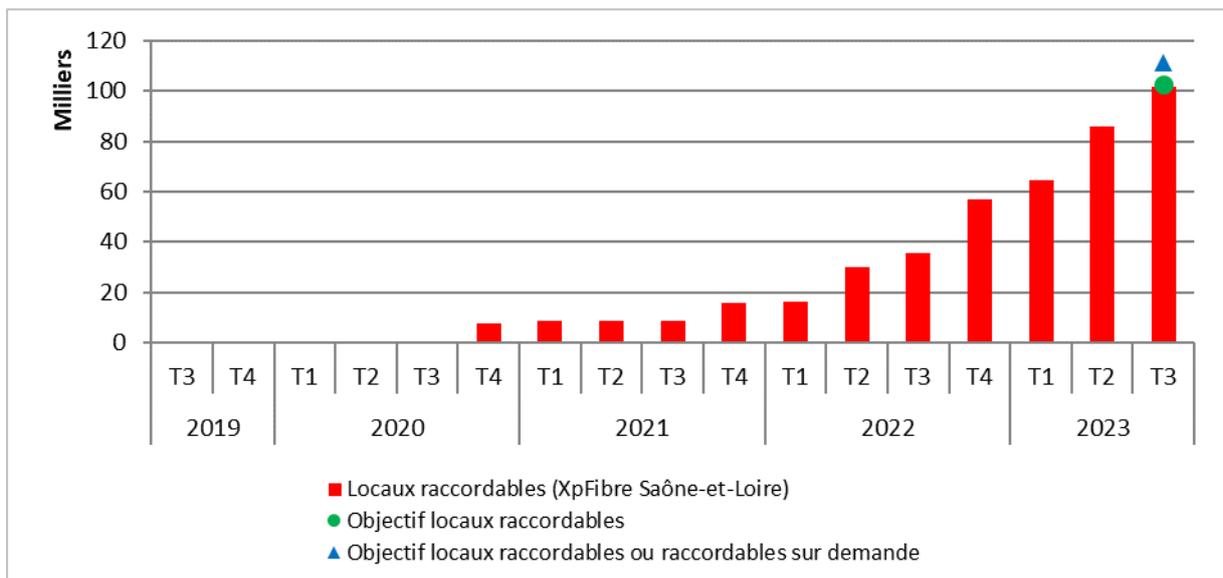
b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange dans le Lot-et-Garonne



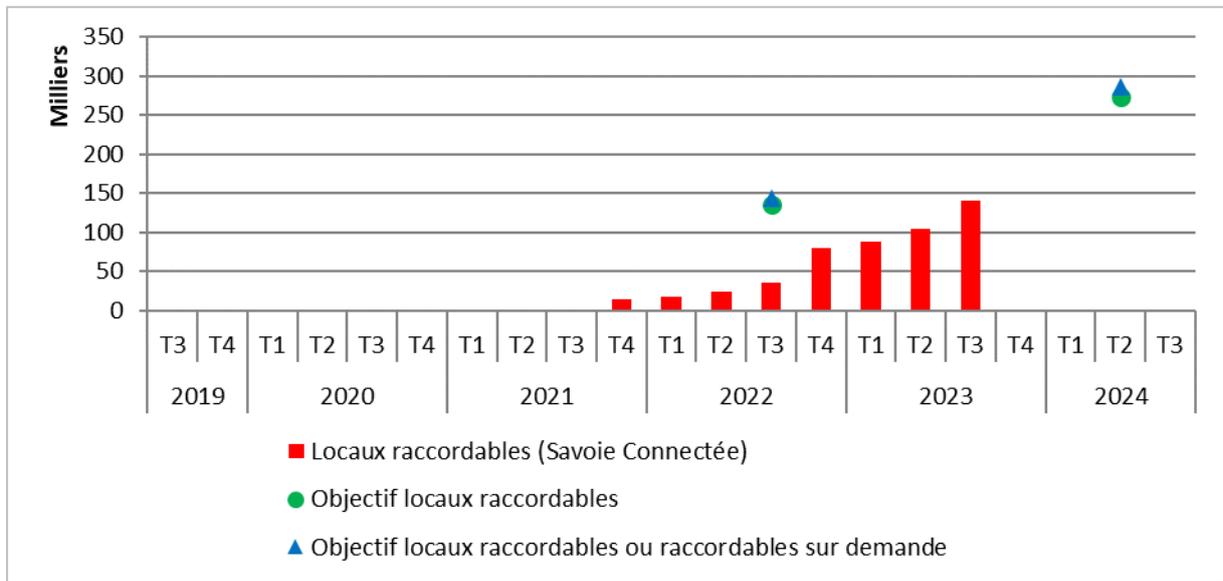
c) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre en Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Bouches-du-Rhône



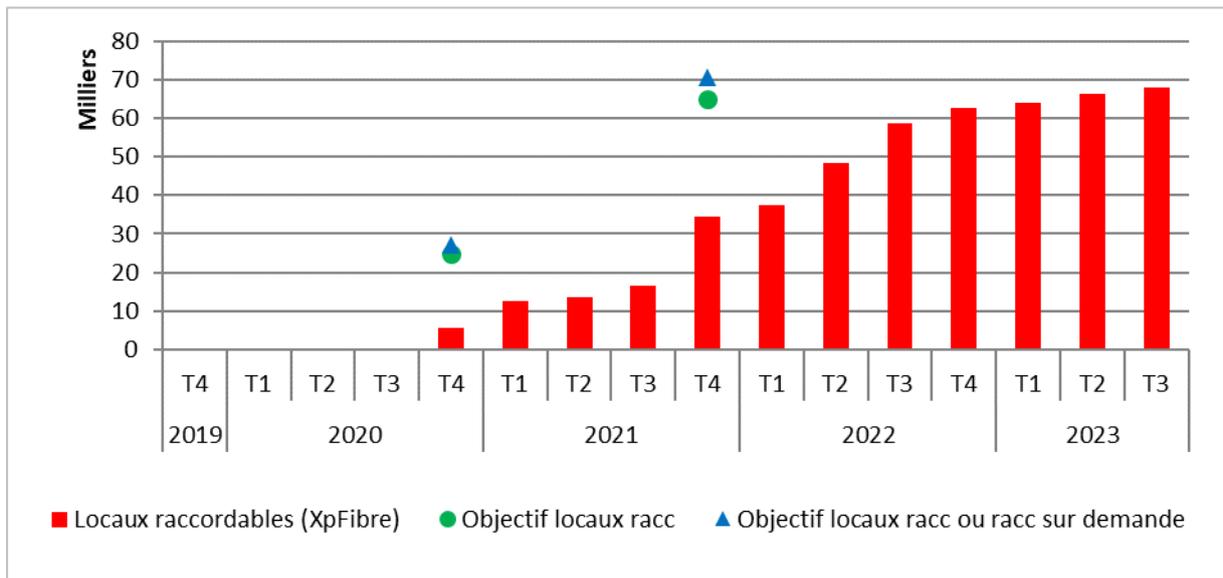
d) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre Saône-et-Loire



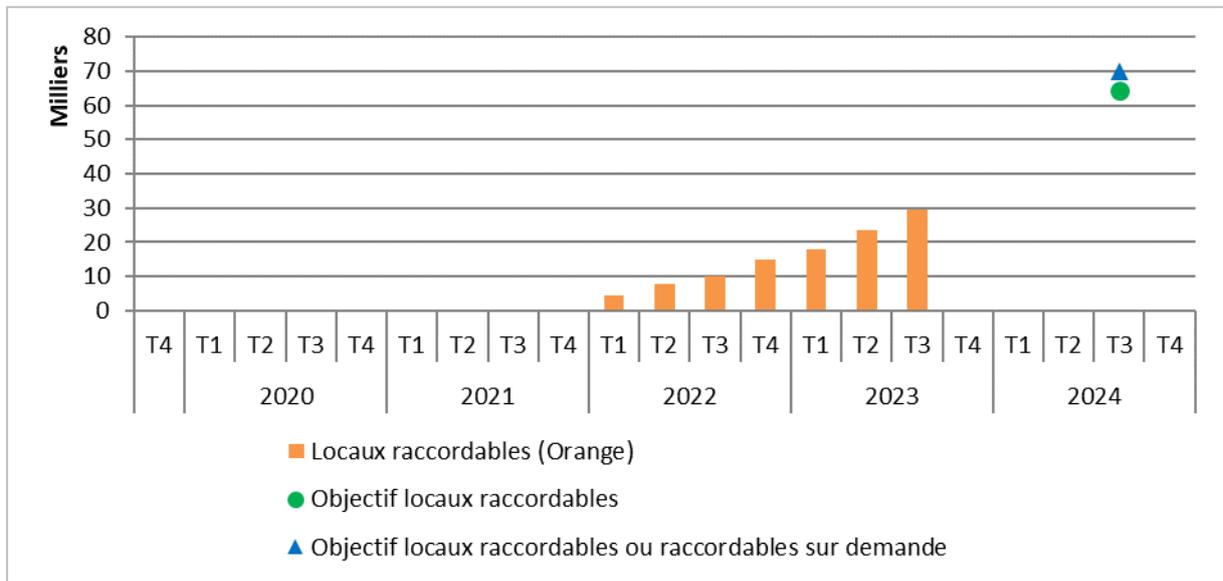
e) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Savoie Connectée



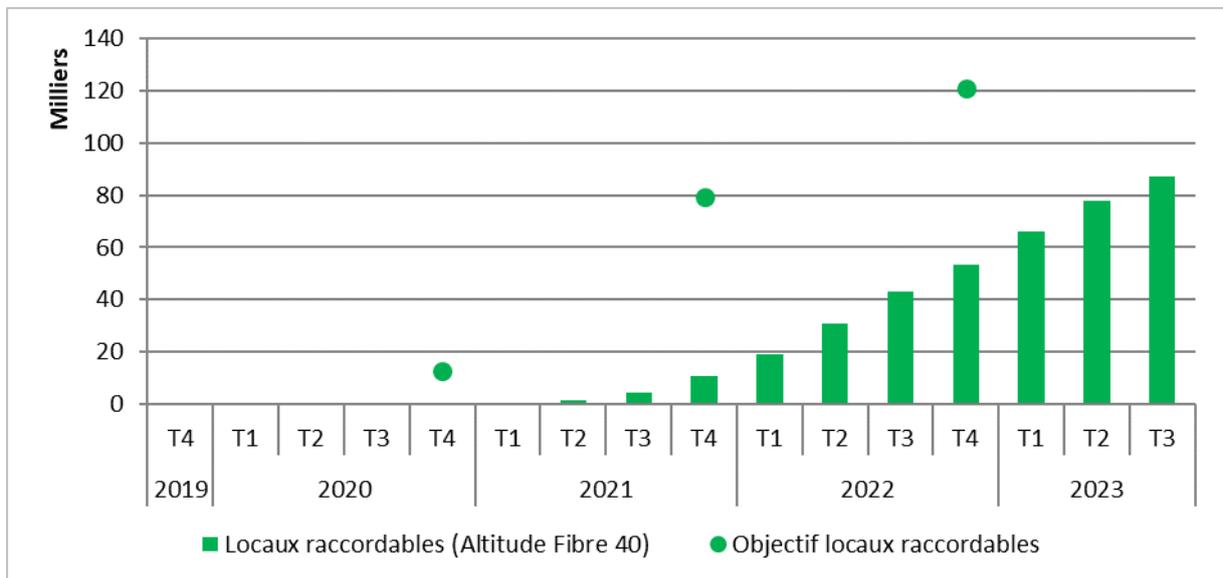
f) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre en Eure-et-Loir



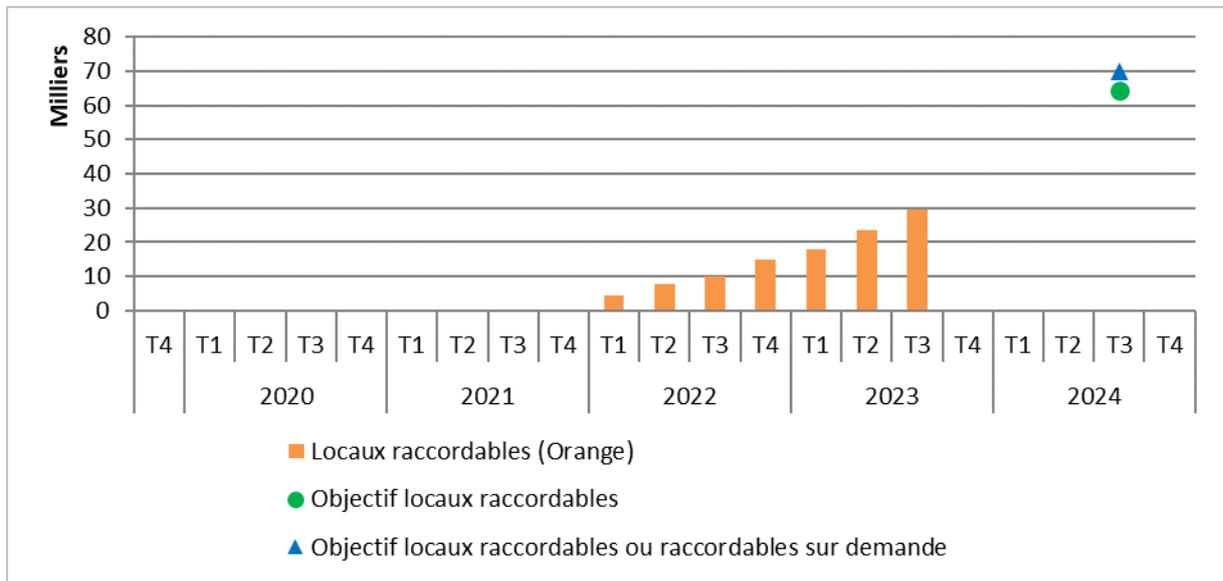
g) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Haute-Vienne



h) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 40 dans les Landes



i) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre dans la Nièvre



j) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Vienne et Deux-Sèvres

